

Août 2023

DOSSIER DE PRESSE

Enquête sur le coût de la vie étudiante

Contact presse

presse@unef.fr

07 77 80 65 39

unef
le syndicat étudiant

I. Les chiffres clefs de la précarité

II. 6,47% d'évolution du coût de la vie étudiante

III. Les principaux postes de dépenses

A. Le loyer : principal poste de dépense d'un·e étudiant·e

B. Transports : explosion des abonnements étudiants

C. Alimentation et énergie : des postes de dépenses primaires dont l'inflation explose

D. Frais obligatoires : calquer la CVEC sur l'inflation pour faire supporter aux étudiant·e·s le désengagement de l'Etat

IV. Les profils d'étudiant·e·s particulièrement touché·e·s par la précarité

A. Les étudiant·e·s étranger·e·s

B. Les étudiant·e·s ultramarin·e·s

C. La différence de coût de la vie entre les femmes et assigné·e·s femmes et les hommes

V. Les vrais chiffres de la réforme de bourses 2023 : les insuffisances d'une réforme conjoncturelle

A. Une réforme des bourses très largement insuffisante pour lutter contre la précarité étudiante

B. Une réforme à 500 millions après des années de baisse des aides directes par étudiant·e

35 000 boursier·ère·s supplémentaires : il n'y a jamais eu aussi peu de boursier·ère·s depuis 2008

C. 500 millions d'euros ne suffisent pas à rattraper des années de retard dans le financement des aides sociales

E. Complément de bourses Outre-Mer : Victoire de l'UNEF, insuffisance d'application de la part du gouvernement

F. La nécessité d'une réforme structurelle vers un statut social de l'étudiant·e et une Allocation d'Autonomie

G. Mettre en protection sociale la jeunesse : vers un statut social de l'étudiant·e et une allocation d'autonomie

H. Mettre en protection sociale la jeunesse : vers un statut social de l'étudiant·e et une allocation d'autonomie

Encart - Le salariat étudiant : le mythe de l'expérience professionnelle

VI. Les revendications de l'UNEF

A. L'allocation d'autonomie, un choix politique pour faire reculer la reproduction sociale et démocratiser l'enseignement supérieur

B. Pour la mise en place d'un statut social de la jeunesse en formation

C. Une protection sociale pour les jeunes diplômé·e·s

D. Pour la mise en place d'un véritable service public de santé pour les étudiant·e·s

Qu'est-ce que l'UNEF ?

Présentation de nos partenaires

19ème enquête annuelle de l'UNEF sur l'évolution de la vie étudiante

Pour la 19ème année consécutive, l'UNEF publie son enquête sur l'évolution du coût de la vie étudiante. Depuis le début de nos enquêtes, jamais l'évolution n'aura été aussi importante qu'en 2023 et en 2022. Après des années d'interpellation sur l'inflation grandissante du coût de la vie étudiante et les faibles réactions publiques, nous arrivons à un stade de précarité étudiante majeure qui s'installe dans le temps et dont l'évolution d'une année sur l'autre est sans cesse plus importante.

Cette édition 2023 de notre enquête est également celle de l'analyse de la réforme des bourses mise en place par le gouvernement après une mobilisation massive de la jeunesse durant les manifestations contre la réforme des retraites, contre la précarité étudiante et le déni de démocratie. Après dix ans sans réel investissement, ce sont 500 millions d'euros qui sont rajoutés dans le système d'aide sociale à destination des étudiant·e·s.

6,47% d'augmentation du coût de la vie étudiante : une explosion inédite en 19 ans

En 2023, le coût de la vie étudiante augmente de 6,47%, ce qui représente une augmentation du reste à charge annuel de 594,76 euros et 49,56 euros par mois. Jamais, en 19 ans d'enquête de l'UNEF, l'évolution du coût de la vie étudiante avait atteint de tels sommets.

Comme chaque année, la projection du coût de la vie étudiante est réalisée par l'UNEF à partir d'un échantillon représentatif qui permet de prendre en compte le plus de situations possibles, en se basant sur quatre profils. Cet échantillon est ensuite pondéré avec le nombre d'étudiant·e·s que représentent chaque profil.

Cette explosion du coût de la vie étudiante est notamment lié à la forte augmentation de certains postes de dépenses, au premier rang desquels se trouvent l'alimentation qui augmente de 14,3% ou encore l'électricité qui augmente de 10,1%.

Une réforme des bourses largement insuffisante pour lutter contre la précarité étudiante

Promise depuis 6 ans par le gouvernement, la réforme des bourses est enfin en cours. La forte mobilisation étudiante durant les manifestations contre la réforme des retraites, la précarité étudiante et le déni de démocratie, le gouvernement a accéléré la mise en place de la réforme et en augmentant considérablement l'enveloppe budgétaire initialement prévue. Néanmoins, cette rallonge de 500 millions d'euros intervient après 10 ans sans réforme des bourses et surtout après plusieurs années de baisse des aides directes par étudiant·e sous la présidence d'Emmanuel Macron.

Ainsi, si la réforme des bourses a permis d'ajouter un budget conséquent au système d'aides sociales, le montant est largement inférieur à ce qu'il faudrait pour lutter contre une explosion de la précarité étudiante qui a augmenté de 25,51% depuis l'arrivée au pouvoir d'E.MACRON en 2017. En réalité, la réforme ne permet pas de lutter contre cette explosion notamment car elle est précédée par des années de baisse des aides directe par étudiant·e et du nombre de boursier·ère·s.

Le système actuel repose sur la familiarisation, faisant reposer le budget des étudiant·e·s sur la solidarité familiale et l'emploi étudiant. De plus, les montants des bourses, variant de 145,4 à 633,5 euros, sont largement insuffisants pour vivre. Un changement profond s'impose mais le gouvernement se contente pour l'instant de mettre des pansements sur une plaie ouverte. Enfin, la responsabilisation des étudiant·e·s dans le salariat est largement encouragée et les échos relatifs à une seconde loi travail qui s'annonce pour la rentrée vont en ce sens.

Un gouvernement qui prône le salariat étudiant comme solution à la précarité

Depuis plusieurs années, la “valeur travail” est de plus en plus mise en avant par le gouvernement et vise à expliquer qu’il s’agit de la seule échelle de mérite dans la société. De fait, se développe un discours expliquant que les étudiant·e·s ne devraient pas se contenter de suivre leurs formations mais également se salarier.

Il est donc nécessaire de rappeler l’importance pour un étudiant·e de se consacrer entièrement à ses études, car le salariat impacte négativement la réussite. Enfin, l’urgence est de recentrer le débat sur la place de la jeunesse en formation dans la société comme partie prenante active de notre société et de l’avenir du pays.



Imane Ouelhadj
Présidente de l'UNEF

I. Les chiffres de la précarité étudiante

+ 6,47%

d'augmentation du coût de la vie étudiante en 2023

soit

+ 594,76 €
par an

+ 25,51%

d'augmentation du coût de la vie depuis l'arrivée d'E.Macon

- 73 000

boursier·ère·s entre 2020 et 2022

+ 14,3%

d'inflation sur les produits alimentaires en 1 an

+ 10,1%

d'inflation sur le coût de l'électricité en 1 an

570,60 €

loyer étudiant moyen en 2023

+ 5,91%

d'évolution du coût des transports pour les non-boursier·ère·s en 1 an

II. 6,47% d'évolution du coût de la vie étudiante

+ 6,47%

d'augmentation du coût de la vie étudiante en 2023

+ 594,76 €

d'augmentation du reste à charge annuel en 2023

Après une forte augmentation en 2022, le coût de la vie étudiante explose en 2023 à 6,47%, une hausse inédite en 19 ans d'enquêtes réalisées par l'UNEF. Encore une fois, l'inflation pour les étudiant·e·s est largement supérieure à celle pour le reste de la population qui s'établit à 4,5% sur un an en juin 2023.

Cette plus forte inflation pour les étudiant·e·s s'explique notamment par le poids dans leur budget des dépenses primaires telles que l'alimentation ou l'énergie qui ont littéralement explosé en un an. Le reste à charge augmente donc de 594,76 euros en un an, soit 49,56 euros par mois.

Cette augmentation impacte fortement les conditions de vie des étudiant·e·s qui vont devoir faire des choix entre des dépenses essentielles et se restreindre sur tout un tas de besoins primaires.

L'augmentation du coût de la vie étudiante est lié à l'inflation mais également à un gouvernement qui ne fait qu'aggraver la situation en enchainant des mesures inefficaces liées à un discours méprisant et infantilisant.

Méthodologie

Tou·te·s les étudiant·e·s n'ont pas les mêmes dépenses (logement indépendant ou non par exemple) ni les mêmes aides sociales en fonction de leur situation personnelle (boursier·ère·s ou non, échelons de bourses différents, montant des APL différent en fonction du territoire).

Nous établissons donc différents profils "types" d'étudiant·e·s sélectionnés en raison de leur représentativité du milieu étudiant. Pour chacun de ces profils, la différence entre les dépenses et les aides reçues (bourses sur critères sociaux et APL) permet de définir un "reste à charge"

. La moyenne pondérée des "restes à charge" de chaque profil en fonction du nombre d'étudiant·e·s qu'ils représentent permet de définir un "reste à charge" global dont l'évolution par rapport à l'année précédente permet de définir l'évolution du coût de la vie.

III. Les principaux postes de dépenses

A. Le loyer: premier poste de dépense

570,60 €

loyer étudiant moyen
en 2023

+1,72%

de hausse des loyers étudiants
dans le parc privé

5,11%

des logements promis par
E.Macron en 2017 ont été
construits

Le loyer représente toujours le premier poste de dépense des étudiant·e·s avec une part représentant 60,58% du budget mensuel moyen.

Logements CROUS : le gel du prix des loyers masque l'augmentation des charges

Le gouvernement communique beaucoup sur le gel des loyers dans les résidences CROUS comme bilan de son action sociale en faveur des étudiant·e·s. En réalité, les loyers augmentent dans de nombreux CROUS.

Le prix payé par les étudiant·e·s résidants dans les CROUS est composé de deux parties : une partie loyer et une partie charges. Si la partie loyer est effectivement gelée, la partie charge à quant à elle augmenté de 3 à 4 % dans de nombreux CROUS faisant passer le loyer moyen de 381,48 euros à 394,83 euros.

L'explosion de l'énergie a eu un réel impact sur le coût des logements et malgré les politiques de prises en charge d'une partie de l'augmentation par le service public des CROUS, le manque de budget accordé par le gouvernement conduit les étudiant·e·s à payer une partie de cette augmentation.

Logements privés : inflation constante du prix des loyers

En 2023, le loyer national moyen dans le parc privé représente 570,69 euros contre 561,07 euros en 2022, soit une hausse de 1,72%. Le coût du logement est toujours considérablement plus élevé en région parisienne que dans le reste de la France, avec un loyer moyen de 820,04 euros et une hausse de 2,01% sur un an contre un loyer moyen hors région parisienne de 490,97 euros et une hausse de 1,56%.

L'UNEF revendique la mise en place de l'encadrement des loyers dans l'ensemble des villes universitaires ainsi que les moyens nécessaires pour le faire respecter. L'UNEF revendique également une meilleure critérisation des APL pour prendre en compte les différences importantes des montants des loyers.

III. Les principaux postes de dépenses

Méthode de calcul

Pour le Parc Privé, les loyers moyens dans chaque ville sont fournis par notre partenaire LocService. Les données sont par la suite exploitées et analysées par l'UNEF. Nous établissons notamment les montants des loyers moyens en pondérant les loyers moyens de chaque ville sur le nombre d'étudiant·e·s résidants dans la ville.

Spécialiste de la location et de la colocation entre particuliers, LocService créé il y a près de 20 ans le concept de mise en relation inversée. Avec LocService.fr, aucun frais d'agence, le locataire ou colocataire renseigne sa demande de location et ce sont les propriétaires particuliers qui le recontactent directement. LocService.fr permet ainsi de louer rapidement appartements, maisons, studios, chambres, meublés ou colocations. Le site, qui compte près de 1,8 million d'utilisateurs particuliers à son actif et 94 % d'avis favorables, a été classé en 2020 pour la troisième fois dans le top 500 des « Champions de la Croissance » réalisé par Les Echos.

2017-2023 : une chute du logement étudiant public conduisant à une augmentation des dépenses de loyers

En 2023, la proportion d'étudiant·e·s logé·e·s dans les résidences CROUS avoisinera les 5,93% contre 6,63% à la rentrée 2017.

Face aux mobilisations étudiantes en 2017 et 2018 contre la loi ORE et Parcoursup, E. MACRON avait annoncé un plan de construction de 60 000 nouveaux logements d'ici à la fin de son quinquennat en 2022. **A la rentrée 2023, l'augmentation du nombre de logement dans les CROUS n'aura été que de ... 3067, soit un objectif rempli à seulement 5,11% 1 an après l'échéance prévue.**

Le manque de places dans les résidences CROUS à tarif social pousse donc les étudiants à s'orienter vers le parc privé dont le montant moyen à augmenter de 10,45% depuis 2017. L'inaction politique du gouvernement conduit donc de plus en plus d'étudiant·e·s à voir leur loyer augmenter considérablement.

III. Les principaux postes de dépenses

B. Transports: explosion des abonnements étudiants

268,91€

tarif annuel moyen pour les
non-boursier·ère·s

255,99€

tarif annuel moyen pour les
boursier·ère·s

+5,91%

hausse du coût des transports
pour les non-boursier·ère·s

+3,95%

hausse du coût des transports
pour les boursier·ère·s

Les transports représentent un poste de dépense important et indispensable pour se rendre sur leurs lieux d'études, mais il s'agit d'un poste de dépense inégale entre les territoires.

Le coût des transports peut varier très fortement entre certaines villes ou entre la situation des étudiant·e·s. Celui-ci est fixé au bon vouloir des collectivités territoriales même si certaines d'entre elles se sont emparées de ces problématiques ces dernières années afin de réduire les dépenses des étudiant·e·s. C'est notamment le cas de la Métropole de Lyon, territoire où l'UNEF s'est longtemps battue contre le coût des transports, où l'abonnement pour les étudiant·e·s est passé de 325 euros à 250 euros à l'année. Certains territoires ont en revanche des tarifs d'abonnements très élevés, c'est le cas notamment de Paris (373 euros), Lille (315 euros annuels) ou encore les collectivités d'Outre-Mer où les tarifs sont pour beaucoup exorbitants tel qu'à Fort-de-France (360 euros annuels).

En moyenne, l'abonnement annuel s'établit à 268,91 euros pour les non-boursier·ère·s, soit une hausse de 5,91%, et à 255,99 euros pour les boursier·ère·s, soit une hausse de 3,95%.

Un alignement vers le bas des tarifs des transports est dès maintenant nécessaire, notamment sur certaines grandes villes universitaires comme en Ile-de-France où le coût des transports augmente encore cette année pour les jeunes de 6,57%.

Hors Ile-de-France, le coût moyen annuel des transports est de 223,52 euros pour les non-boursier·ère·s (hausse de 4,06%) et de 196,88 euros pour les boursier·ère·s (hausse de 2,03%).

L'UNEF revendique la mise en place par l'ensemble des collectivités de tarification réduite pour les jeunes.

III. Les principaux postes de dépenses

C. Alimentation et énergie : des postes de dépense

primaires dont l'inflation explose

+14,3%

inflation sur les produits
alimentaires

+5,1%

inflation sur les vêtements

+10,1%

inflation sur l'électricité

+22%

inflation sur le gaz naturel

L'alimentation concerne une part conséquente du budget étudiant et le coût des produits alimentaires a littéralement explosé en un an en enregistrant une hausse de 14,3%, plus de trois fois supérieure à l'inflation globale.

L'explosion des prix de l'alimentation a une conséquence directe sur la précarité étudiante et réaffirme avec d'autant plus de force l'indécence de la majorité présidentielle d'avoir torpillée la proposition de loi qui aurait permis de garantir un repas à 1 euro pour l'ensemble des étudiant·e·s.

L'inflation des coûts de l'énergie, avec des augmentations de 10,1% pour l'électricité, 20,7% pour le gaz et 22% pour le gaz naturel à un impact direct sur les étudiant·e·s qui sont bien souvent logés dans de véritables passoires thermiques.

L'explosion de ces postes de dépenses primaires va avoir de réels impacts négatifs sur les conditions de vie des étudiant·e·s, alors que plus de 4 étudiant·e·s sur 10 sautent régulièrement des repas et qu'ils ont de plus en plus de mal à chauffer leur logement.

III. Les principaux postes de dépenses

FOCUS

La majorité parlementaire refuse de garantir la protection alimentaire

La proposition de loi visant à assurer un repas à 1 euro pour tou·te·s les étudiant·e·s déposée par la députée socialiste de la Seine-Saint-Denis, Fatiha KELOUA HACHI, a été rejetée à 1 voix par l'Assemblée Nationale au mois de Février 2023.

La majorité parlementaire a usé de tous les artifices et de toute la démagogie possible pour refuser d'inscrire dans la loi le repas à 1euro pour tou·te·s alors que les coûts de l'alimentation explosent et que 43% des étudiant·e sautent régulièrement un repas pour des raisons financières.

Alors que du propre aveu de la Ministre de l'Enseignement Supérieur, le coût de cette mesure aurait avoisiné les 90 millions d'euros, une bagatelle dans le budget de l'Etat, le gouvernement et la majorité parlementaire ont sciemment ouvert à rejeter l'inscription dans la loi du repas à 1euro pour tou·te·s.



III. Les principaux postes de dépenses

D. Frais obligatoires : calquer la CVEC sur l'inflation

pour faire supporter aux étudiant·e·s

le désengagement de l'état

100€

montant de la CVEC
en 2023

X16

sur les frais d'inscription pour
les étudiant·e·s étranger·ère·s

La CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus), véritable impôt visant à faire payer aux étudiant·e·s le fonctionnement du service public, augmente en 2023 et passe de 95 à 100 euros. Mise en place par le gouvernement en 2018, son montant est calqué sur l'inflation, faisant ainsi en sorte de faire payer de plus en plus chaque année les étudiant·e·s afin de financer le désengagement de l'Etat dans le financement de la Vie Etudiante. De plus, les lacunes de données quantitatives et qualitatives disponibles au niveau national rendent l'utilisation des fonds souvent opaques.

Si les frais d'inscriptions demeurent gelés pour cette année, les étudiant·e·s étranger·ère·s extra-communautaires sont toujours contraint·e·s de devoir payer 16 fois plus cher que les étudiant·e·s européen·ne·s, soit 2 770 euros l'année en Licence et 3 770 euros l'année en Master. Si de nombreux établissements continuent de refuser d'appliquer ces frais différenciés, notamment grâce au travail des élu·e·s et syndicalistes de l'UNEF, la pression budgétaire mise par le gouvernement sur de nombreux établissements pousse chaque année un nombre croissant d'entre eux à appliquer ces frais, précarisant d'avantage les étudiant·e·s étranger·ère·s.

III. Les principaux postes de dépenses

Focus : hausse des dépenses de santé des étudiant·e·s

Depuis la suppression du régime étudiant de sécurité sociale par E.MACRON en 2017, les étudiant·e·s sont de plus en plus exposé·e·s aux risques de santé et moins couvert·e·s par des mutuelles. En 2022, 38% des étudiant·e·s ont renoncé à des soins médicaux dans les douze derniers mois, principalement pour des raisons financières.

Pourtant, les besoins de couverture santé augmentent. D'après les chiffres de notre partenaire LMDE, en un an les dépenses liées à des consultations ont augmenté de 18%, les dépenses pharmaceutiques ont augmenté de 17% et les dépenses d'optique ont augmenté de 10%. Les dépenses liées à la prévention santé augmentent également de 15% qui s'ajoute à une précédente augmentation de 38% l'année passée.

La couverture santé des étudiant·e·s est un angle mort de la politique gouvernementale qui imposent à de nombreux·ses étudiant·e·s de devoir renoncé aux soins pour des raisons financières.



IV. Les profils d'étudiant·e·s particulièrement

touché·e·s par la précarité

X16

sur les frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·ère·s

17,77%

différence du coût de la vie entre un·e boursier·ère dans les DROM et un·e boursier·ère dans l'héxagone

54%

des bénéficiaires des aides d'urgences ponctuelles sont des étudiants étranger·ère·s

183,43%

différence du coût de la vie entre les femmes assigné·e·s et les hommes

Le spectre de la précarité étudiante est très étendu et touche plus sévèrement certaines catégories d'étudiant·e·s que d'autres. Ces situations doivent être analysées de près afin de pouvoir envisager des mesures efficaces à la hauteur des besoins. Face à ces situations diverses, le gouvernement ne semble aujourd'hui pas prendre la mesure du problème.

IV. Les profils d'étudiant·e·s particulièrement

touché·e·s par la précarité

A. Les étudiant·e·s étranger·e·s

Les étudiant·e·s étranger·e·s font face à une triple précarité : une précarité administrative, une précarité pédagogique ainsi qu'à une précarité financière.

La précarité financière est d'autant plus marquée chez les étudiant·e·s étranger·e·s extra-communautaire, le gouvernement organise lui-même une partie conséquente de cette précarité avec le plan cyniquement appelé "Bienvenue en France", faisant passer les frais d'inscriptions à l'université de 170 euros pour une année de licence à 2770 euros et de 270 euros pour un master à 3770 euros, soit des multiplications par 16 !

De plus, il est nécessaire de rappeler que la situation financière de ces étudiant·e·s est loin de permettre de payer des frais aussi élevés. En effet, les visas étudiants n'autorisent de travailler que 60% de la durée légale et ce chiffre passe à 50% pour les étudiant·e·s algérien·ne·s. Le salariat étudiant n'étant pas une solution efficace face à la précarité car il augmente le taux d'échec, il est cependant quasi obligatoire pour les étudiant·e·s étranger·e·s qui sont exclu·e·s du système de bourses sur critères sociaux et de la grande majorité des aides sociales étudiantes. Pourtant, ils·elles représentent en 2022 54% des étudiant·e·s ayant bénéficié des aides sociales ponctuelles et 48% de l'utilisation totale du budget de ces aides iv. Le besoin d'aide sociale est donc bien réel, pourtant les étudiant·e·s étranger·ère·s sont toujours exclus du système. L'UNEF revendique l'intégration de l'ensemble des étudiant·e·s au système de protection sociale et exige que la seconde phase de la réforme des bourses prenne en compte cette intégration.

Cette précarité particulière que subissent les étudiant·e·s étranger·e·s constitue des freins supplémentaires à leur réussite dans les études et sont des facteurs de précarité. En effet, l'ensemble des démarches administratives ont un coût (195€ en moyenne) et sont longues et compliquées. Les universités et autres lieux d'études n'ont que rarement de guichet unique permettant aux étudiant·e·s étranger·e·s d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et d'être accompagné·e·s.

C'est donc un ensemble de difficultés qui se cumulent pour les étudiant·e·s étranger·e·s et le gouvernement ne cesse d'enchaîner mesures d'autant plus précarisantes, de soutenir des propositions de loi demandant, par exemple, la mise en place de caution retour ou encore ne donne pas les moyens aux universités de pouvoir accompagner correctement ces étudiant·e·s.

IV. Les profils d'étudiant·e·s particulièrement

touché·e·s par la précarité

B. Les étudiant·e·s ultramarins

Les étudiant·e·s ultramarin·e·s font également partie des étudiant·e·s les plus précaires car le coût de la vie dans les départements d'Outre-mer est largement supérieur à celui de l'hexagone. En 2023, la différence moyenne du coût de la vie entre un·e étudiant·e de l'hexagone et un·e étudiant·e dans les DROM est de 10,06% pour non-boursier·ère·s et de 17,77% pour les boursier·ère·s.

Cette différence s'explique par plusieurs facteurs et n'est pas compensée par les aides sociales. Parmi ces facteurs, l'on retrouve une précarité aggravée par un accès difficile aux services publics en Outre-mer qui est d'autant plus compliqué que l'Etat n'investit pas suffisamment dans ces territoires. De fait, les CROUS étant sous-dotés nationalement, ils sont d'autant plus en Outre-mer. Les résidences universitaires sont très peu nombreuses et souvent vieillissantes.

Les jeunes représentant un tiers de la population ultramarine, il s'agit d'un véritable enjeu que de permettre la réussite de tou·te·s et que les situations financières précaires ne constituent pas un frein à l'accès aux études.

L'urgence est à l'investissement public dans les territoires d'Outre-mer et particulièrement auprès de la jeunesse ultramarine. D'une part, un investissement auprès des universités et des établissements d'enseignement supérieur afin que chacun·e puisse poursuivre ses études sur place, sans avoir à déménager pour faire un Master ou avoir accès à certaines filières par exemple, ce qui entraîne des coûts exorbitants. D'autre part, la différence de coût de la vie doit être compensée par des aides sociales adaptées telles que le passage du complément de bourse de 30€ à 100€ par mois et par échelon ainsi que la construction massive de logements CROUS, permettant la mise en place de loyer à tarification sociale.

NOTA BENE

Concernant la mise en place du complément de bourses pour les étudiant·e·s boursier·ère·s dans les DROM, voir la partie de l'enquête relative à l'analyse de la réforme des bourses.

IV. Les profils d'étudiant·e·s particulièrement

touché·e·s par la précarité

C. La différence de coût de la vie entre les femmes

Il est nécessaire de se focaliser sur la différence de coût de la vie entre un·e étudiant·e femme ou assigné·e comme telle par la société et un étudiant homme qui s'établit en 2023 à 841,11 euros par an, soit une différence de 183,43%.

Deux facteurs expliquent principalement cette différence de coût. D'une part, ce que l'on appelle la taxe rose, c'est-à-dire la différence de prix entre deux articles similaires mais à destination d'un public féminin ou masculin, le prix des vêtements est un exemple assez marquant. D'autre part, la société patriarcale dans laquelle nous vivons impose de nombreuses normes aux femmes et assigné·e·s telles que l'épilation ou encore le maquillage qui représentent un coût important.

Les conséquences sur le budget de ces étudiant·e·s concerné·e·s est important.

Différence de coût de la vie entre femmes et assigné·e·s et hommes

	2022		2023	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Mensuel	107,70€	38,20€	108,30 €	38,21 €
Annuel	1 292,68 €	458,49€	1 299,65€	458,54€
Différence	834,19€		841,11€	

Focus : Les personnes menstruées

Le coût des menstruations est très élevé aujourd'hui et de nombreuses personnes concernées font face à une précarité assez forte. Le coût de la menstruation est évaluée à 307€ par an.

De fait, 2 millions de personnes en France sont confronté à cette précarité menstruelle, devant faire des choix entre se nourrir et acheter des protections périodiques ou encore se rendre moins chez le gynécologue.

Malgré l'annonce de l'ancienne ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en 2020, Frédérique Vidal, de mettre en place des distributeurs de protections périodiques sur l'ensemble des lieux d'études, trois ans plus tard ce n'est toujours pas le cas.

IV. Les profils d'étudiant·e·s particulièrement

touché·e·s par la précarité

Dans de nombreuses universités, c'est aux étudiant·e·s de monter des projets financés par le fond issu de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) pour financer les distributeurs. Il est nécessaire de rappeler que ce fond est entièrement financé par les étudiant·e·s eux et elles-mêmes. Enfin, les distributeurs sont souvent vides et rarement rechargés.

Par ailleurs, les frais médicaux qu'impliquent les menstruations sont nombreux. En effet, en plus des protections périodiques, il faut ajouter les médicaments ainsi que les visites médicales. Pourtant, l'assurance maladie ne rembourse pas à la hauteur des besoins l'ensemble de ces dépenses. Par exemple, le prix moyen d'une consultation chez le gynécologue est de 70 euros mais la sécurité sociale ne rembourse que 30€. Pour pallier cette situation et établir une véritable égalité face à l'accès à la santé, il est nécessaire de pouvoir embaucher massivement des médecins spécialistes dans les services de santé étudiants.

Coût personnes menstruées		
	Personne menstruée	Personne non-menstruée
Coût moyen annuel	311,12 €	30,90 €
Différence	280,22 €	

Méthode de calcul

Afin de définir une différence du coût de la vie entre les étudiant·e·s femmes et assigné·e·s femmes et les étudiants hommes, nous avons pris en compte des postes de dépenses dont le montant diffère en fonction du genre et des normes sociales : épilation, maquillage, taxe rose sur l'habillement, ...

De la même façon, nous avons évalué les postes de dépenses d'une personne menstruée afin d'établir un reste à charge.

Attention ! : la méthodologie de calcul de la différence du coût de la vie entre les étudiantes et les étudiants n'est pas la même que celle de l'évolution globale du coût de la vie, il est donc inutile de comparer les chiffres entre eux.

V. Les vrais chiffres de la réforme de bourses

les insuffisances d'une réforme conjoncturelle

+25,51%

évolution du coût de la vie
sous E.Macron

-38 500

boursier·ère·s en moins entre
2020 et 2023

23,79%

d'étudiant·e·s boursier·ère
en 2023, taux le plus bas
depuis 2008

La réforme des bourses, promise par le gouvernement depuis le Covid est enfin en cours. Annoncée en deux temps, la première partie de la réforme a vu le budget des aides sociales à destination des étudiant·e·s augmenter de 500 millions d'euros grâce à la mobilisation massive des jeunes contre la réforme des retraites, la précarité étudiante et le déni de démocratie. Il est certain que sans cette mobilisation, les crédits accordés à la réforme des bourses auraient été beaucoup moins élevés.

Depuis plusieurs semaines, le gouvernement réalise une grosse communication autour de sa réforme. S'il s'agit du plus gros investissement dans les aides sociales pour les étudiant·e·s depuis 10 ans, nombre d'aspects de la communication gouvernementale masquent en réalité une précarité étudiante qui explose.

A Une réforme des bourses très largement insuffisante

pour lutter contre la précarité étudiante

Il est inutile et vain de faire l'analyse des effets d'une réforme des aides sociales sans tout d'abord contextualisé la précarité étudiante et son évolution. Depuis le début du mandat d'Emmanuel Macron en 2017, le coût de la vie pour les étudiant·e·s à exploser de 25,51%. Entre une inflation incontrôlée, un encadrement des loyers qui n'est toujours pas effectif et les aides sociales insuffisantes, les étudiant·e·s subissent depuis 2017 une inflation sans précédent. A titre de comparaison, le coût de la vie étudiante avait évolué de 23,05% sous N.SARKOZY et de 8,28% sous F.HOLLANDE.

Les aides directes à destination des étudiant·e·s n'ont en revanche pas suivi cette explosion du coût de la vie. Les insuffisances profondes de la politique gouvernementale à destination de la lutte contre la précarité étudiante fait ressentir ses effets qui deviennent de plus en plus importants chaque année.

V. Les vrais chiffres de la réforme de bourses

les insuffisances d'une réforme conjoncturelle

B. Une réforme à 500 millions après des années de baisse

des aides directes par étudiant·e

La forte mobilisation des jeunes durant les mouvements contre la réforme des retraites et le 49.3 ont poussé le gouvernement à augmenter le budget des aides sociales de 500 millions d'euros, soit une hausse de 26,54% pour l'année 2023 des aides sociales par étudiant·e.

Pourtant, cette réforme s'inscrit dans une dynamique de baisse des aides sociales directes par étudiant·e-s depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017. Ainsi, hormis la période Covid en 2020, les aides sociales directes par étudiant·e n'ont cessé de baisser d'année en année. Emmanuel Macron est le seul président depuis 2007 à avoir eu cette politique systématique de baisse des aides.

Année	Evolution annuelle
2018	-2,58%
2019	-3,94%
2020	7,28%
2021	-1,17%
2022	-4,60%

Evolution annuelle des aides directes par étudiant·e entre 2018 et 2022

Cette baisse directe des aides directes par étudiant·e s'explique notamment par la hausse du nombre d'étudiant·e-s inscrit·e-s dans l'Enseignement Supérieur et un budget gouvernemental qui ne suit pas cette évolution, conduisant ainsi à réduire mécaniquement les aides directes disponibles. L'UNEF alerte depuis des années sur cette décorrélation qui est la conséquence de l'inaction consciente du gouvernement dans la lutte contre la précarité étudiante.

Rapportée à l'action gouvernementale depuis le début du mandat d'Emmanuel Macron, la hausse du budget des aides sociales directes par étudiant·e a donc augmenté de 3,59% par an contre un coût de la vie qui a quant à lui augmenté en moyenne de 3,88% par an.

V. Les vrais chiffres de la réforme de bourses

les insuffisances d'une réforme conjoncturelle

C. 35 000 boursier·ère·s supplémentaires : il n'y a jamais

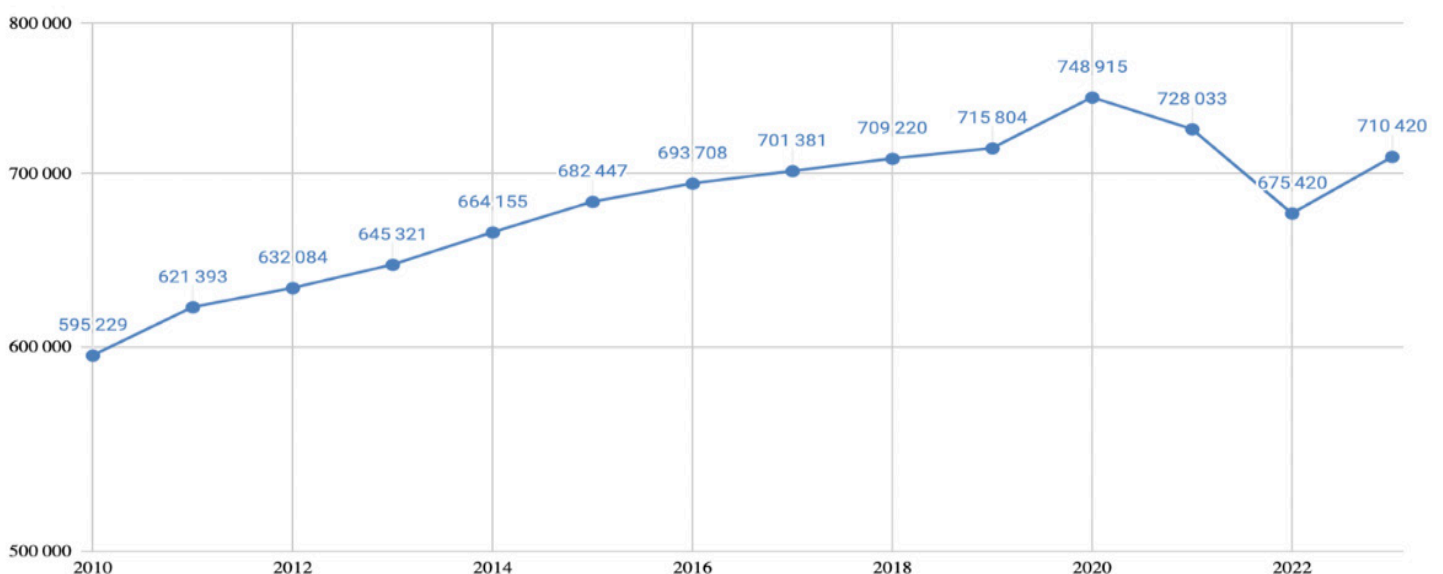
eu aussi peu de boursier·ère·s depuis 2008

Depuis plusieurs mois, le gouvernement communique autour de la réforme des bourses en annonçant l'intégration de 35 000 étudiant·e·s boursier·ère·s supplémentaires.

Pourtant, Emmanuel MACRON a été le seul Président de la République sous qui le nombre de boursier·ère·s a diminué alors que le nombre d'étudiant·e·s n'a cessé de croître. L'effectif des étudiant·e·s boursier·ère·s a ainsi chuté de plus de 73 000 personnes entre 2020 et 2022.

Ainsi, même avec l'intégration promise des 35 000 nouveaux·elles boursier·ère·s, le nombre total d'étudiant·e·s percevant des bourses sur critères sociaux demeurera largement inférieur à celui de 2020. Ce sont ainsi près de 38 500 boursier·ère·s en moins en 2023 comparé à 2020.

Evolution du nombre de boursier·ère·s (en effectifs)



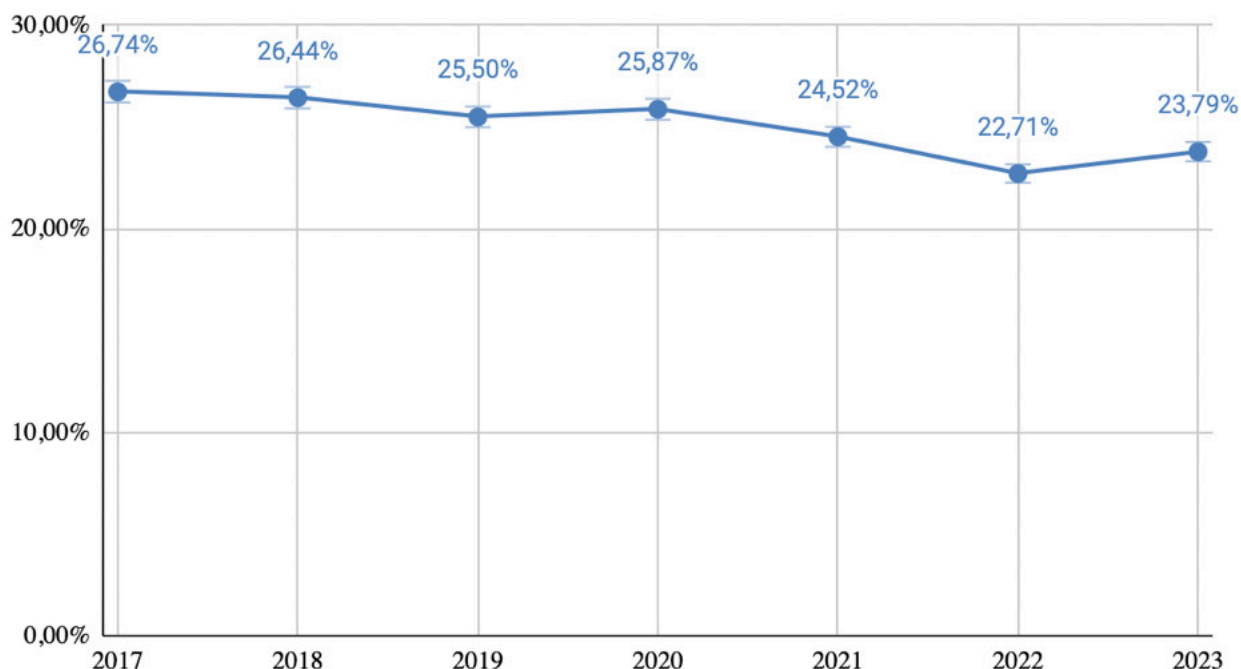
V. Les vrais chiffres de la réforme de bourses

les insuffisances d'une réforme conjoncturelle

L'annonce de 35 000 boursier·ère·s supplémentaire ne consiste donc en réalité qu'à combler la moitié des effectifs de boursier·ère·s qui ont diminués entre 2020 et 2023. Pire, l'augmentation du nombre de boursier·ère·s n'ayant pas suivie l'évolution du nombre d'étudiant·e·s, la proportion d'étudiant·e·s boursier·ère·s est passée de 26,74% en 2017 à 23,79% en 2023, taux le plus bas depuis plus de 10 ans.

Aujourd'hui, moins d'un·e étudiant·e sur quatre est donc boursier·ère. Ainsi, en proportion du nombre d'étudiant·e·s, il n'y a jamais eu aussi peu de boursier·ère·s depuis 2008.

Evolution de la proportion d'étudiant·e·s boursier·ère·s entre 2017 et 2023 (projections)



V. Les vrais chiffres de la réforme de bourses

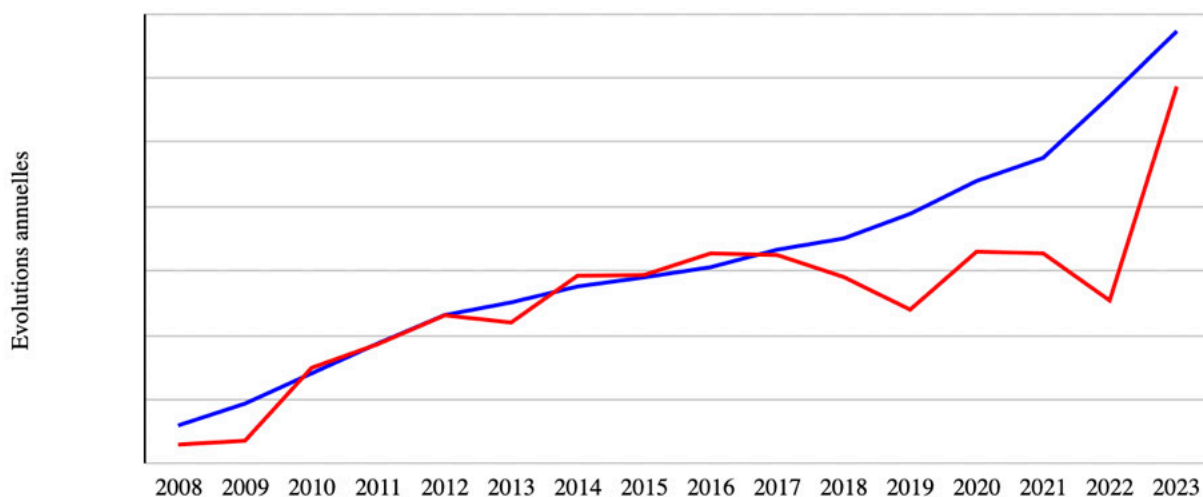
les insuffisances d'une réforme conjoncturelle

0,500 millions d'euros ne suffisent pas à rattraper des

années de retard dans le financement des aides sociales

L'augmentation du budget des aides directes ainsi que la réduction du nombre d'étudiant·e·s boursier·ère·s depuis l'élection d'Emmanuel Macron ont une conséquence profonde sur la précarité étudiante : celle-ci explose depuis son arrivée au pouvoir en raison d'une inflation grandissante et de politiques sociales totalement insuffisantes.

L'UNEF a analysé l'évolution des aides directes par étudiant·e et l'évolution du coût de la vie étudiante depuis 2008 et le résultat est sans appel : depuis 2017, les aides directes chutent et deviennent totalement décorrélée de l'augmentation du coût de la vie étudiante.



Alors que sous les mandats de N.SARKOZY et F.HOLLANDE, l'évolution des aides directes par étudiant·e et l'évolution du coût de la vie étaient corrélées et permettaient, si ce n'est de répondre structurellement à la précarité étudiante, d'a minima réguler son explosion, l'écart se creuse depuis 2017 et l'arrivée au pouvoir d'E.MACRON. Ainsi, même avec la réforme des bourses annoncée, l'évolution des aides directes par étudiant·e ne rattrape pas l'inflation du coût de la vie pour les étudiant·e·s.

V. Les vrais chiffres de la réforme de bourses

les insuffisances d'une réforme conjoncturelle

E. Complément de bourses Outre-Mer : Victoire de l'UNEF,

insuffisance d'application de la part du gouvernement

Revendiqué par l'UNEF depuis des années, le gouvernement a finalement cédé et mis en place un complément de bourses dans les départements d'Outre-Mer. Le coût de la vie étudiante y étant sensiblement plus élevé que dans l'hexagone, la mise en place du complément de bourses va dans le bon sens. Cependant, le montant de 30 euros par mois et par échelon est largement en-deçà du montant de 100 euros revendiqué par l'UNEF.

Ainsi, la mesure ne permet pas de lutter suffisamment contre la précarité étudiante spécifique dans les départements d'Outre-Mer. La différence du coût de la vie pour les étudiant·e·s boursier·ère·s passe ainsi de 26,59% en 2022 à 17,77% en 2023, ce qui demeure une différence importante. Un complément de bourses à 100 euros par mois et par échelon tel que revendiqué par l'UNEF aurait permis d'abaisser cette différence du coût de la vie à 4,16%.

Méthodologie

Nous avons pris en compte les lignes budgétaires "Aides directes" du Programme 231 "Vie étudiante" du budget de l'Etat. Les sources sont constituées des PLR, à l'exception de l'année 2023 qui prend en compte la LFI. Les aides directes par étudiant·e correspondent aux lignes budgétaires "Aides directes" rapporté au nombre d'étudiant·e·s.

NOTA BENE

La réforme des bourses prévoit une hausse du budget du programme 231 à hauteur de 500 millions d'euros. L'ensemble de la somme ne sera donc pas affecté aux Aides Directes mais les documents budgétaires n'étant pas disponibles à la date de la rédaction de cette enquête, nous avons fait le choix d'attribuer dans nos calculs l'ensemble de cette somme aux aides directes. L'investissement concrètement réalisé ne sera donc pas à la hauteur de ce qui est projeté ici. Si un rectificatif sera réalisé l'année prochaine, attribuer les 500 millions uniquement aux aides directes dans les calculs permet de mettre en lumière les insuffisances de la réforme des bourses puisque même en attribuant la totalité de la somme aux aides directes, la réforme ne permet pas de lutter efficacement contre la précarité étudiante.

V. Les vrais chiffres de la réforme de bourses

les insuffisances d'une réforme conjoncturelle

F. La nécessité d'une réforme structurelle vers un statut social de l'étudiant·e et une Allocation d'Autonomie

La réforme des bourses de 2023 est donc en réalité largement insuffisante. Elle ne permet de juguler qu'une partie minimale de l'explosion massive du coût de la vie étudiante depuis 2017 ainsi que la baisse des aides sociales directes par étudiant·e, via le budget ou le nombre de boursier·ère·s, qui sont la conséquence directe des politiques du gouvernement.

Plus globalement, les faibles effets de la réforme des bourses tiennent au fait qu'il s'agit d'une réforme conjoncturelle d'un système d'aides sociales qui n'est pas adapté à la réalité du milieu étudiant et de la précarité structurelle dans laquelle il se trouve. Le système d'aides sociales à destination des étudiant·e·s ne peut reposer que sur des réformes conjoncturelles mises en place qu'une fois tous les 10 ans. L'intégration de 35 000 nouveaux·elles boursier·ère·s au système d'aides sociales dans un pays qui compte près de 2,9 millions d'étudiant·e·s n'est qu'une goutte d'eau qui ne résorbera en rien la précarité étudiante.

Ainsi, malgré la réforme des bourses, en 2023 le reste à charge moyen est de 815,23 euros mensuels. En raison des insuffisances du système de protection sociale actuel, les étudiant·e·s demeurent soumis à la précarité et doivent dépendre pour financer leurs études des aides familiales et du salariat.

Les aides familiales constituent un frein à l'émancipation et un fort vecteur de reproduction sociale. Ainsi, en moyenne 96% des étudiant·e·s qui sont enfants de cadres et de professions libérales perçoivent une aide familiale d'un montant moyen de 450 euros par mois contre 83% des enfants d'ouvrier·ère·s pour un montant moyen de 220 euros par mois. En plus des inégalités sociales, la dépendance financière à la famille constitue un frein majeur à l'émancipation des étudiant·e·s.

Le salariat demeure également un fort vecteur d'inégalités et de reproduction sociale et concerne près d'un·e étudiant·e sur deux. Etudier, c'est travailler et être forcé d'avoir un emploi alimentaire en parallèle de ces études renforce l'échec scolaire ; les étudiant·e·s salarié·e·s subissent ainsi un taux d'échec 40% supérieur aux étudiant·e·s qui n'ont pas besoin de se salarier pour financer leurs études. Pourtant le recours au salariat demeure une nécessité pour un·e étudiant·e sur deux puisqu'il permet en moyenne d'assurer des revenus d'un montant de 728 euros vi.

V. Les vrais chiffres de la réforme de bourses

les insuffisances d'une réforme conjoncturelle

G. Mettre en protection sociale la jeunesse : vers un statut

social de l'étudiant·e et une allocation d'autonomie

On ne peut lutter contre la précarité étudiante et penser l'émancipation de la jeunesse en formation sans réforme structurelle. C'est la raison pour laquelle l'UNEF revendique la mise en place d'un statut social de l'étudiant·e et une allocation d'autonomie.

Le système des aides sociales étudiantes en France repose entièrement sur la familiarisation. Cette perspective paternaliste ne considère pas les jeunes comme des sujets de droits, mais comme des ayant-droits rattaché·e·s à leurs parents. C'est ce qui explique notamment que sur la dizaine de minima sociaux existant, peu sont accessibles aux jeunes (ex : RSA). Le statut de la sécurité sociale est aussi celui d'un ayant-droit et les bourses sur critères sociaux sont pensées pour soulager les familles d'une partie du poids financier des études supérieures et non pas comme un moyen d'accéder à l'autonomie, comme l'illustre le fait qu'elles soient calculées selon les revenus des parents.

Par ailleurs, elles sont souvent calculées selon les revenus des parents des années n-1 ou n-2, rendant ainsi les étudiant·e·s très vulnérables aux changements économiques de leurs parents (chômage, divorce, etc.). De part une vision des aides sociales qui tend à réduire les dépenses des parents, le système actuel infantilise la jeunesse, et cette non-reconnaissance de la jeunesse nuit à l'accès à l'autonomie. Face à cela, les réponses des pouvoirs publics ne sont pas à la hauteur. Chaque problématique de précarité est traitée isolément, entraînant une multiplication et une complexification des aides sociales à destination des jeunes et des étudiant·e·s.

De plus, l'absence de statut social des jeunes et les politiques paternalistes rattachant systématiquement les jeunes à leurs parents constituent de sérieux freins dans l'accession à l'autonomie.

Les différents dispositifs existants sont minés par des logiques de "stop'n go" et dépendent fortement des aléas politiques et budgétaires des gouvernements successifs. Le manque de vision d'ensemble de la précarité étudiante ne permet pas la création d'un système d'aides sociales efficaces.

V. Les vrais chiffres de la réforme de bourses

les insuffisances d'une réforme conjoncturelle

Le système des aides sociales à destination des étudiant·e·s ne permettant pas de lutter efficacement contre la précarité étudiante, il est nécessaire de le réformer.

Cela passe par la prise en compte de la nécessité de créer un statut social des jeunes en formation afin de faire des jeunes en général et des étudiant·e·s en particulier des sujets de droit à part entière et non plus des ayant-droits rattaché·e·s à leur famille. Ainsi, tout·e jeune à partir de 18 ans doit être considéré·e comme indépendant·e de sa famille.

La stabilité des parcours des jeunes ne peut être garantie sans la stabilité des acteurs et des institutions qui les accompagnent, cela nécessite donc d'avoir une vision globale de la lutte contre la précarité et sortir des dispositifs suivant des logiques "stop'n go" qui nous sont fortement préjudiciables car cela entraîne une complexification du système des aides sociales et accentuent donc le non-recours aux droits.

Afin de lutter contre les inégalités fondées sur l'origine socio-économique des étudiant·e·s et pour garantir l'accès à l'autonomie de tou·te·s, il est nécessaire de mettre en place une allocation d'autonomie accessible à tou·te·s les étudiant·e·s sans condition de ressources d'un montant mensuel équivalent au seuil de pauvreté.

H. Une allocation d'autonomie pour chaque jeune en formation, sans condition de ressources

L'indépendance financière, si elle ne suffit pas à l'accès à l'autonomie, y contribue largement.

En effet, sans argent les étudiant·e·s dépendent soit du salariat soit des aides familiales. Cet état de fait renforce la reproduction sociale, développe la précarité et empêche de pouvoir accéder à l'autonomie. L'allocation d'autonomie est donc un outil indispensable pour viser l'émancipation et le libre et égal accès de tou·te·s à l'Enseignement Supérieur.

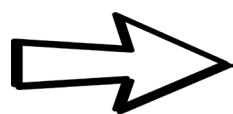
V. Les vrais chiffres de la réforme de bourses

les insuffisances d'une réforme conjoncturelle

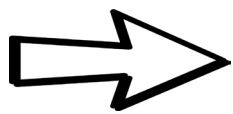
L'allocation d'autonomie que l'on veut c'est:



Pour tou·te·s, car chaque jeune en formation ou en insertion y aura droit



Calculée en fonction de la situation propre de l'étudiant·e et non celle de ses parents



D'un montant de 1110 euros par mois équivalent au seuil de pauvreté pour qu'aucun·e jeune ne soit obligé·e de se salarier pour financer ses études car elle permettra à de nouvelles catégories sociales d'accéder à l'enseignement supérieur et d'y réussir. A cette sommes s'ajouteront les APL qui doivent également être réformés, mieux critérisés et aux montants plus importants.

Ce doit être une allocation et non un prêt !

Dans un contexte de chômage de masse et désormais de crise économique, les prêts étudiants constituent un risque lourd porté par les jeunes. Cela renvoie à l'opposition entre endettement individuel et protection collective où le droit à l'autonomie supportée par solidarité nationale. L'allocation d'autonomie doit être un droit pour chaque jeune en formation et non pas un prêt bancaire, fût-il garanti par l'Etat.

L'allocation d'autonomie est le seul moyen de permettre la démocratisation du système et l'accès à l'autonomie. La fin de la référence à la famille et de la familiarisation des aides sociales est donc indispensable.

Le salariat étudiant : le mythe de l'expérience professionnelle

34,3%

des étudiant·e·s salarié·e·s
travaillants à plein temps

21,1H

moyenne hebdomadaire du
temps de travail des étudiant·e·s

728€

salaire mensuel moyen des
étudiant·e·s salarié·e·s

Panorama du salariat et de la mise en échec de la jeunesse en formation

Les étudiant·e·s sont aujourd'hui 1 sur 2 à se salarier afin de pouvoir s'en sortir financièrement. En effet, le système d'aides sociales étudiantes étant basé sur la solidarité familiale, seul·e·s 23,70% des étudiant·e·s sont boursier·ère·s. Le montant des bourses étant largement insuffisant, beaucoup sont contraint·e·s de se salarier à coté de leurs études. Cependant, l'impact du salariat étudiant sur la réussite est très important. Il augmente les risques d'échec aux examens de 40%.

Les chiffres sont assez clairs sur ce sujet, le salariat impacte très négativement la réussite dans les études. 34,3% des étudiant·e·s salarié·e·s travaillent à temps plein et 21,8% font au moins en mi-temps. En moyenne, les étudiant·e·s salarié·e·s travaillent 21,1 heures par semaine. Les étudiant·e·s femmes et assigné·e·s sont plus souvent salarié·e·s que les étudiants hommes (47,4% contre 44,4%). L'exercice d'une activité rénumérée a également tendance à devenir plus importante avec l'âge, ainsi 59% des étudiant·e·s de 22 ans travaillent contre 20,8% des étudiant·e·s de 18 ans.

Sur l'ensemble des étudiant·e·s exerçant une activité rénumérée, 69,8% ne sont ni en stage ni en alternance. De plus, l'exercice d'une activité rénumérée comprise dans le cursus n'est pas égalitaire pour l'ensemble des étudiant·e·s, notamment au regard de la nationalité puisque 69,1% des étudiant·e·s française·es ne sont ni en stage ni en alternance contre 74,8 % pour les étudiant·e·s étranger·ère·s.

L'accès aux aides sociales et à un logement social du CROUS permet de diminuer le budget moyen des étudiant·e·s et donc d'également faire chuter le nombre d'étudiant·e·s ayant besoin de se salarier. La proportion d'étudiant·e·s salarié·e·s est ainsi de 33,3% pour les étudiant·e·s résidant au CROUS contre 41% pour les cohabitant·e·s et 51,3% pour les étudiant·e·s louant un logement dans le privé.

Globalement, la réalité du salariat étudiant est éloignée du mythe de l'activité favorisant l'expérience et l'insertion professionnelle. Le salariat étudiant est essentiellement un fort vecteur de reproduction sociale passant notamment par l'augmentation du taux d'échec dans les études. Ainsi, lorsque le salariat étudiant est supérieur à un mi-temps, 75% des étudiant·e·s déclarent que l'activité impacte le temps de travail passer en bibliothèque, 50% doivent récupérer les cours auprès de camarades et 65% ont dû réduire leur temps d'études.

Le salariat étudiant : le mythe de l'expérience professionnelle

Le projet du gouvernement : une précarisation accentuée des étudiant·e·s à travers le salariat

Dans le débat public, la solution face à la précarité étudiante prônée par le gouvernement et beaucoup de libéraux réside dans le salariat. Néanmoins, la réalité du salariat étudiant est celle d'un vecteur majeur d'échec universitaire et de reproduction sociale. Etudier c'est travailler et les étudiant·e·s doivent pouvoir se consacrer entièrement à leur formation et apprentissage.

La jeunesse doit pouvoir se consacrer à la construction de son avenir, aux choix de vie que chacun·e souhaite, de pouvoir changer de filière si nécessaire sans que sa situation sociale ne constitue un frein à son émancipation.

Par ailleurs, la main d'œuvre précaire que constitue la jeunesse subit des conditions de travail difficiles. En effet, les entreprises qui embauchent des étudiant·e·s tels que les fast-food ou la restauration offrent des emplois avec bien souvent des horaires saccadés, des tâches répétitives, un management féroce et des conditions de travail médiocres.

Le salariat demeure également un fort vecteur d'inégalités et de reproduction sociale et concerne près d'un·e étudiant·e sur deux. Etudier, c'est travailler et être forcé d'avoir un emploi alimentaire en parallèle de ces études renforce l'échec scolaire ; les étudiant·e·s salarié·e·s subissent ainsi un taux d'échec 40% supérieur aux étudiant·e·s qui n'ont pas besoin de se salarier pour financer leurs études. Pourtant le recours au salariat demeure une nécessité pour un·e étudiant·e sur deux puisqu'il permet en moyenne d'assurer des revenus d'un montant de 728 euros

VI. Les revendications de l'UNEF 2023

La précarité étudiante étant structurelle, il est nécessaire de mettre en place des politiques structurelles afin d'assurer à la jeunesse en formation l'émancipation à laquelle elle aspire et à lutter contre la reproduction sociale. Nous revenons ici sur une partie des revendications portées par l'UNEF.

A. L'allocation d'autonomie, un choix politique pour faire

reculer la reproduction sociale et démocratiser l'ESR

En 2023, seul·e·s 23,79% des étudiant·e·s sont boursier·ère·s sur critères sociaux ; ces aides délivrées par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche excluent donc plus de 3 étudiant·e·s sur 4. Parmi les boursier·ère·s, un tiers ne perçoit que 145,4 € par mois et plus de la moitié perçoivent moins de 382,8€ par mois.

La réussite dans l'enseignement supérieur est aussi une question de ressources financières et le système des bourses de l'enseignement supérieur ne correspond pas à la réalité sociale du milieu étudiant. Cette inadaptation de notre système des bourses à la réalité sociale des étudiant·e·s conduit au salariat ou à la dépendance familiale, deux facteurs d'inégalités sociales et de reproduction socio-économiques dans l'Enseignement Supérieur. Un système d'aides sociales plus adapté permettrait de lutter contre ces inégalités et permettre de tendre davantage vers l'objectif fixé de 60% d'une classe d'âge diplômée du supérieur. Avec une réussite en troisième année de Licence 115% plus importantes pour les étudiant·e·s boursier·ère·s que pour les étudiant·e·s non boursier·ère·s, il apparaît clairement que les aides financières jouent un rôle clef dans la réussite universitaire et dans la lutte contre les inégalités socio-économiques.

En l'absence d'un système social efficace à destination des étudiant·e·s, nombreux·euses sont celles et ceux qui dépendent de facto du financement de leurs études par les parents ou sont obligé·e·s de se salarier. Ainsi, d'après le COJ 96% des étudiant·e·s qui sont enfants de cadres et de professions libérales perçoivent une aide familiale d'un montant moyen de 450 euros par mois contre 83% des enfants d'ouvrier·ère·s pour un montant moyen de 220 euros par mois^{xi}. Les disparités socio-économiques se remarquent également dans l'accès aux soins, les étudiant·e·s décohabitants·e·s étant très touché·e·s par le renoncement aux soins et la fin du régime étudiant de sécurité sociale a entraîné une chute dans l'accès aux complémentaires santé des étudiant·e·s, celles et ceux étant issus des familles n'ayant pas de complémentaire santé, donc les familles les plus précaires, se retrouvent donc en situation de précarité dans l'accès aux soins. Avec la fin du régime étudiante étudiant de sécurité sociale, le niveau de couverture par une complémentaire santé est passé de 85% à 69% entre 2017 et 2018.

Les étudiant·e·s étranger·ère·s sont également exclu·e·s de fait du système des bourses sur critères sociaux en raison de leur nationalité alors qu'ils·elles font partie de la catégorie d'étudiant·e·s les plus précaires ; là encore ceci est lié au fait que le système des aides sociales est fondé sur la considération des jeunes comme étant des ayant-droits rattaché·e·s à leur famille et non pas comme des individus en soit. Pourtant, le besoin d'accès au système d'aides sociales dans l'enseignement supérieur est réel pour cette population étudiante qui représente 54% des aides d'urgences attribuées en 2022.

VI. Les revendications de l'UNEF 2023

Repenser les objectifs politiques du système d'aides sociales dans l'Enseignement Supérieur : vers une allocation d'autonomie

On ne peut lutter contre la précarité étudiante et penser l'émancipation de la jeunesse en formation sans réforme structurelle. C'est la raison pour laquelle l'UNEF revendique la mise en place d'un statut social de l'étudiant·e et une allocation d'autonomie dont les enjeux sont expliqués dans la partie V concernant la réforme des bourses.

B. Pour la mise en place d'un statut social de la jeunesse en formation

L'UNEF, en tant qu'organisation syndicale étudiante, est convaincue que la transformation sociale passe par la transformation en profondeur de notre système éducatif afin de permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder au plus haut niveau de qualification. Cela passe par l'accès de tou·te·s à l'enseignement supérieur compris dans son acception large, ainsi que par la réussite des jeunes travailleur·euse·s en formation.

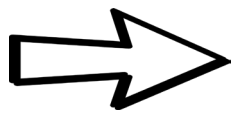
Or aujourd'hui la reproduction sociale est très forte : selon la situation sociale de chacun·e, l'origine de la famille, ou le capital culturel, on n'accède et ne réussit pas de la même manière à l'université.

En France, 12% des étudiant·e·s inscrit·e·s en Licence sont enfants d'ouvrier·ère·s contre 6% en doctorat xiv (18,9% d'ouvrier·ère·s dans la population active en 2022 xv). Les étudiant·e·s salarié·e·s subissent un taux d'échec de 40% supérieur à ceux qui n'ont pas besoin de travailler pour financer leurs études.

Si l'allocation d'autonomie développée plus haut permet de répondre à l'enjeu financier, cet élément ne saurait se suffire à lui-même. Être étudiant·e c'est être coincé·e entre deux réalités sociales : celle de la vie adulte puisque nous sommes majeurs tout en ne possédant pas nos propres revenus et en étant sans cesse ramener à nos parents dans le calcul de nos aides sociales. Afin de lutter contre la reproduction sociale et viser à l'émancipation du plus grand nombre, il est nécessaire de garantir un statut social aux jeunes en formation, ce qui est d'autant plus important en cette période de crise économique où les jeunes sont les premier·ère·s à en subir les conséquences désastreuses.

Accorder un statut social aux jeunes en formation, c'est reconnaître leur place dans la société comme travailleur·euse·s en formation et leur permettre de préparer leur avenir et celui de l'ensemble de la société. A ce statut, sont rattachés des droits tels que :

VI. Les revendications de l'UNEF 2023



une allocation d'autonomie d'un montant équivalent au seuil de pauvreté, soit 1110 euros par mois



une politique ambitieuse du logement étudiant avec la construction sur les prochaines années de 150 000 nouveaux logements CROUS



la généralisation de l'encadrement des loyers à l'ensemble des villes universitaires



une augmentation des montants des APL et une meilleure critérisation géographique en fonction du coût des logements dans les différents territoires



La fin du critère de nationalité dans le système des bourses de l'enseignement supérieur ainsi que dans le système des aides d'urgences



l'abrogation des frais d'inscription différenciés



la fin des conditions minimales de ressources pour l'obtention ou le renouvellement des titres de séjour



une augmentation du budget des CROUS, seuls services publics dédiés à la lutte contre la précarité étudiante



la gratuité des transports en commun pour l'ensemble des jeunes et des étudiant·e·s.

In fine, aucun·e étudiant ne doit se trouver en dessous du seuil de pauvreté

VI. Les revendications de l'UNEF 2023

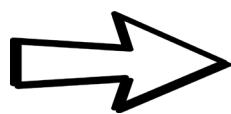
C. Une protection sociale pour les jeunes diplômé·e·s

L'insertion professionnelle des jeunes diplômé·e·s est de plus en plus difficile, l'âge moyen du premier emploi stable se situe aux alentours de 28 ans et la crise économique plonge les jeunes dans le chômage. L'UNEF revendique ainsi le retour de l'Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE) supprimée par le gouvernement en 2019, et son extension sur 8 mois en raison de l'inflation du chômage des jeunes ainsi que son accès aux non-boursier·ère·s.

Cette aide doit s'accompagner d'un accompagnement social à la recherche d'emploi par le biais d'un dispositif mettant en lien les CROUS (versant l'ARPE), les universités (d'où viennent les étudiant·e·s) et Pôle Emploi. Cela permettrait d'affaiblir le sentiment de rupture entre la fin des études et la recherche d'emploi.

D. Pour la mise en place d'un véritable service

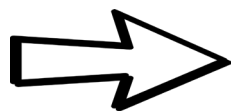
public de santé pour les étudiant·e·s



la mise en place d'un véritable plan pour la santé mentale des étudiant·e·s



le remboursement intégral de la contraception par la sécurité sociale pour les étudiant·e·s et non pas seulement le préservatif masculin



l'augmentation des moyens et du nombre de praticien·ne·s dans les services de santé universitaires et la construction de centres de santé.

Qu'est ce que l'UNEF ?

L'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) est le principal syndicat étudiant de France. Présent dans la plupart des villes universitaires, l'UNEF s'investit pour l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur.

Organisation indépendante du gouvernement, des syndicats professionnels et des mouvements politiques, réunissant les étudiant·e·s de toutes les villes et toutes les filières, l'UNEF s'organise en sections locales pour défendre au mieux les intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s sur chaque territoire.

Informer

Être étudiant·e est synonyme de difficulté quotidienne. Par son activité, l'UNEF permet à ses adhérent·e·s de se former sur le système universitaire. L'UNEF informe également les étudiant·e·s de leurs droits : accès aux aides sociales, droits durant les études et les examens, procédures administratives pour les étudiant·e·s étranger·ère·s, droit à la poursuite d'études, etc.

Défendre

La défense des étudiant·e·s est la colonne vertébrale de l'UNEF. Notre syndicat est en effet présent sur les campus pour défendre les droits des étudiant·e·s de façon individuelle ou collective. En tant que principal syndicat étudiant de France, l'UNEF accompagne chaque personne qui rencontre un problème de logement, d'examen, d'inscription, de bourse...

De plus, l'UNEF milite pour la défense des intérêts physiques et moraux des étudiant·e·s ainsi que pour améliorer nos conditions de vie et d'étude. De ce fait, nous soutenons et nous mobilisons pour la mise en place de politiques publiques en faveur des étudiant·e·s et de la jeunesse ainsi qu'un investissement massif de l'Etat dans l'enseignement supérieur.

De cette façon, l'UNEF a activement participé aux mouvements des derniers mois contre la réforme des retraites, la précarité étudiante et le déni de démocratie. Grâce aux revendications de l'UNEF et à la mobilisation, le gouvernement a été contraint d'augmenter le budget des aides sociales de 500 millions d'euros.

De plus, le rapport de force qu'exerce le syndicat grâce à ses syndicalistes et à ses élu·e·s notamment dans les CROUS et au CNOUS permettent d'obtenir des victoires locales et nationales (gel des loyers, baisse des prix dans certaines cafétérias, ...).

Organiser la solidarité

L'UNEF cherche à créer un écosystème solidaire sur les campus via notamment la mise en place de permanences syndicales pour répondre aux questions des étudiant·e·s, un travail régulier avec les associations afin de dynamiser les campus universitaires ou encore via l'organisation de bourses aux livres à la rentrée. Cette année, l'UNEF a notamment continué les distributions alimentaires sur plusieurs campus et mené des actions de solidarité dans les résidences universitaires.



Spécialiste de la location et de la colocation entre particuliers, LocService créé il y a près de 20 ans le concept de mise en relation inversée. Avec LocService.fr, aucun frais d'agence, le locataire ou colocataire renseigne sa demande de location et ce sont les propriétaires particuliers qui le recontactent directement.

LocService.fr permet ainsi de louer rapidement appartements, maisons, studios, chambres, meublés ou colocations. Le site, qui compte près de 1,8 million d'utilisateurs particuliers à son actif et 94 % d'avis favorables, a été classé en 2020 pour la troisième fois dans le top 500 des « Champions de la Croissance » réalisé par Les Echos.

Twitter : @LocService_fr



LMDE, Mutuelle santé N°1 chez les étudiants

Depuis 70 ans, La Mutuelle Des Etudiants (LMDE) participe à l'amélioration des conditions de vie, des étudiants. Ainsi, LMDE est la 1ère mutuelle nationale qui propose des services de Prévention et de complémentaire santé aux étudiants.

Bien protégé, l'esprit tranquille !

Généralement, la Sécurité sociale ne rembourse qu'une partie des dépenses de santé d'où l'intérêt d'une « mutuelle santé » pour limiter le reste à charge des étudiants. De plus, tous les étudiants ne bénéficient pas systématiquement du contrat d'assurance santé complémentaire de leurs parents et ne sont pas à l'abri des accidents de la vie (maladies, physiques ou psychologiques, comportements à risques sur la route ou ailleurs).

45% des étudiants interrogés en 2022 à l'occasion de notre 6ème Enquête Nationale sur la Santé des Étudiants (ENSE 6) déclarent rencontrer des difficultés économiques et 38% ont renoncé à consulter un médecin pour des raisons financières.

LMDE propose donc 4 niveaux de protection avec des services inclus gratuits et utiles au quotidien, à choisir selon les besoins et le budget des étudiants avec une formule à 4,90€/mois, la moins chère du marché.

Par ailleurs nous rappelons l'importance pour les étudiants effectuant un séjour à l'étranger de bénéficier d'une couverture santé adaptée au coût des soins particulièrement élevés dans certains pays. Là aussi, LMDE propose des contrats spécifiquement conçus pour ce type de situation.

N'ajoutons pas le sujet de la santé à la précarité !! Dans un contexte inflationniste qui touche de plus en plus d'étudiants, nous sommes tous concernés.

Annexe : Tableau de calcul d'évolution du coût de la vie

		Etudiant non boursier cohabitant en province		Etudiant non boursier décohabitant en province		Etudiant boursier échelon Obis décohabitant en province		Etudiant boursier Obis décohabitant IDF	
Les dépenses		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Dépenses obligatoires	Frais d'inscription	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €	0,00 €	0,00 €	170,00 €	170,00 €
	CVEC	95,00 €	100,00 €	95,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	95,00 €	100,00 €
Dépenses imprévisibles	Restauration	396,24 €	405,63 €	396,24 €	405,63 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €
	Electricité	0,00 €	0,00 €	313,10 €	344,64 €	313,10 €	344,64 €	313,10 €	344,64 €
	Assurance habitation	0,00 €	0,00 €	123,02 €	136,97 €	123,02 €	136,97 €	164,12 €	169,77 €
	Téléphone	299,98 €	299,98 €	299,98 €	299,98 €	299,98 €	299,98 €	299,98 €	299,98 €
	Frais bancaires	123,01 €	120,88 €	123,01 €	120,88 €	123,01 €	120,88 €	123,01 €	120,88 €
	Internet	0,00 €	0,00 €	296,54 €	299,98 €	296,54 €	299,98 €	296,54 €	299,98 €
	Services médicaux	56,04 €	56,64 €	56,04 €	56,64 €	56,04 €	56,64 €	56,04 €	56,64 €
	Mutuelle	307,20 €	322,80 €	307,20 €	322,80 €	307,20 €	322,80 €	307,20 €	322,80 €

		Etudiant non boursier cohabitant en province		Etudiant non boursier décohabitant en province		Etudiant boursier échelon Obis décohabitant en province		Etudiant boursier Obis décohabitant IDF	
Les dépenses		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Masses de consommation	Alimentation	2 305,04 €	2 633,93 €	3 198,24 €	3 654,58 €	3 198,24 €	3 654,58 €	3 198,24 €	3 654,58 €
	Produits d'hygiène entretien	199,48 €	219,30 €	279,53 €	310,17 €	279,53 €	310,17 €	279,53 €	310,17 €
	Habillement	534,31 €	560,39 €	534,31 €	560,39 €	534,31 €	560,39 €	534,31 €	560,39 €
	Livres	292,65 €	300,79 €	292,65 €	300,79 €	292,65 €	300,79 €	292,65 €	300,79 €
	Loisirs	633,80 €	637,78 €	633,80 €	637,78 €	633,80 €	637,78 €	633,80 €	637,78 €
Moyennes par villes universitaires	Transports	214,80 €	223,52 €	214,80 €	223,52 €	192,96 €	196,88 €	350,00 €	350,00 €
	Logement	0,00 €	0,00 €	5 801,32 €	5 891,66 €	5 801,32 €	5 891,66 €	9 646,31 €	9 840,43 €
Total ressources	Aides au logement annuelles	0 €	0 €	2 196 €	2 196 €	2 796 €	2 796 €	2 628 €	2 628 €
	Bourse annuelle	0 €	0 €	0 €	0 €	1 084 €	1 454 €	1 084 €	1 454 €
	Total aides au logement + bourses	0 €	0 €	2 196 €	2 196 €	4 030 €	4 250 €	3 712 €	4 082 €
Reste à charge	RAC annuel	5 627,55 €	6 051,64 €	10 938,78 €	11 640,41 €	8 541,71 €	9 004,14 €	13 167,84 €	13 576,83 €
	RAC mensuel	468,96 €	504,30 €	911,57 €	970,03 €	711,81 €	750,35 €	1 097,32 €	1 131,40 €

Contact presse

presse@unef.fr

07 77 80 65 39

unef
le syndicat étudiant